

## **NOUVELLES COMMUNALES**

Aperçu des décisions du Conseil communal du 17 avril 2024

---

Le Conseil municipal a adjugé les mandats suivants pour le bâtiment de la sécurité publique :

- le revêtement de sol et parois sans joints à l'entreprise Elpol Valais SA
- le revêtement de sol de type lino à l'entreprise Yvon Mabillard & Fils SA

Le Conseil municipal a délivré à Mme Margaux Chapuis, domiciliée à Ayent, l'autorisation d'exploiter pour l'établissement public sous l'enseigne "la p'tite maison", selon les prestations et heures d'ouverture et de fermeture mentionnées sur la mise à l'enquête publiée au bulletin officiel.

Le Conseil municipal a validé l'offre de partenariat pour la cérémonie des Mérites sportifs valaisans, proposée par Canal9, renouvelable tacitement et d'année en année.

Le Conseil municipal a approuvé le renouvellement de la convention de partenariat avec le Nouvelliste qui permet au Théâtre le Baladin de bénéficier d'une visibilité dans le quotidien romand valaisan.

Le Conseil municipal a entériné les comptes de la société de développement présentant un bénéfice d'exploitation de CHF 14'409.39 et une fortune à la date du bouclage de CHF 52'120.52, pour l'exercice du 1.11.2022 au 31.10.2023.

Le Conseil municipal a mandaté M. Frédéric Niedbala pour la communication globale du Théâtre le Baladin (saison, carré le Baladin et les 2 soirées spéciales).

Le Conseil municipal a validé l'offre de l'entreprise Mathieu & Bertrand Zuchuat SA pour les travaux de peinture et d'étanchéité de la façade Sud-Ouest de la structure d'accueil Snoopy.

Le Conseil municipal a adjugé à M. Samuel Héritier pour Samvitis Sàrl le mandat d'arrachage de vignes achetées par la Municipalité de Savièse.

Le Conseil municipal a donné son accord pour maintenir et mettre en protection une gouille et une zone de bas-marais avec des aménagements correspondants, à proximité du col du Sanetsch, ceci comme mesure compensatoire qui est demandée à Swissgrid dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire pour l'assainissement de la ligne 220kV Chamoson – Mühleberg au col du Sanetsch.

Le Conseil municipal a préavisé favorablement les propositions de nomination du personnel enseignant, pour l'année scolaire 2024-2025 :

- Poste de 100% en 7H : Mme Jessica Dussez
- Poste de 60% avec titulariat en 8H : Mme Valérie Fellay
- Poste de 60% mixte en 3-4H et en 8H à 60% : Mme Mireille Dubuis
- Poste à 40% en 8H : Mme Cendrine Héritier

- Poste d'enseignante spécialisée à 50% : Mme Laetitia Wyer
- Poste d'enseignante de mathématiques et de sciences à 50% (CO) : Céline Mermillod

Le Conseil municipal a autorisé la Lavandière à organiser le "Marché des 1001 merveilles", les 15 & 16 juin prochain, de 10h30 à 18h00, à la salle paroissiale.

Le Conseil municipal a validé les Directives sur le fonds communal pour les personnes nécessiteuses.

Le Conseil municipal a validé la pose du panneau OSR 1.08 "Chaussée rétrécie à droite" ainsi que la plaque complémentaire "50m" à la Route de Pradubuis à Drône.

Le Conseil municipal a donné son accord pour l'acquisition par la police municipale d'une remorque et le matériel nécessaire pour l'éducation routière.

Le Conseil municipal a adjugé pour la réalisation des canalisations amont des captages de Visse, à l'entreprise Beney Terrassements Sàrl les travaux de génie civil et à l'entreprise Courtine & Héritier SA les travaux d'appareillage.

Le Conseil municipal a adjugé les travaux de génie civil pour la pose de bordures franchissables et la réfection de la chaussée ainsi que la réalisation de la place de la Violette à Moren Frères SA.

Le Conseil municipal a adjugé, pour le remplacement de la conduite d'eau potable à la route des Crêtes, à l'entreprise Beney terrassements les travaux de génie civil et à l'entreprise Courtine & Héritier SA les travaux d'appareillage.

Le Conseil municipal a adjugé, pour le déplacement et le remplacement de la conduite d'eau potable à la route de Piotte, à l'entreprise CD Constructions Sàrl les travaux de génie civil et à l'entreprise Courtine & Héritier SA les travaux d'appareillage.

Le Conseil municipal a adjugé à la maison Oiken SA la modernisation de l'éclairage public du cimetière.

Le Conseil municipal a adjugé à la maison FASA SA la suite de la mise en place de regards de visite des installations souterraines avec armoirie et inscription distinctive.

Le Conseil municipal a adjugé à la maison Membratec SA le remplacement de l'écran de commande de la station d'ultrafiltration de la Zour.

Le Conseil municipal a pris connaissance et accepté la démission présentée par Mme Tatiana Tissier, éducatrice de l'enfance à 95% au sein de la structure d'accueil Snoopy.

Le Conseil municipal a donné son accord de principe pour inscrire la Municipalité de Savièse à l'action de promotion du vélo, Cyclomania.